

GE_GERICHTE A/4358/2008 vom 27. Januar 2009

GE Cour de justice, 2009-01-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4358_2008

FR: GE_GERICHTE A/4358/2008 du 27 janvier 2009

IT: GE_GERICHTE A/4358/2008 del 27 gennaio 2009

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 27.01.2009
A/4358/2008

A/4358/2008 ATAS/64/2009 du 27.01.2009 (PC) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/4358/2008 ATAS/64/2009 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 2 du 27 janvier 2009 En la cause Monsieur M _____ , domicilié au PETIT-LANCY, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître REALINI Claudio recourant contre SERVICE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES, sis route de Chêne 54, GENEVE intimé Vu la décision sur opposition du 31 octobre 2008, Vu le recours du 3 décembre 2008, Vu la réponse du 19 décembre 2008, Vu le fax du 26 janvier 2009 de Me REALINI, avocat du recourant, dans lequel il indique qu'il retire son recours; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Brigitte BABEL La Présidente : Isabelle DUBOIS Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.